

conditionnelle, signée par le ministre de la Justice. Je ne sais pas si le ministre de la Marine et des Pêcheries, qui a profité cet après-midi de l'absence de quelques-uns d'entre nous intéressés à l'affaire, pour lire le document de M. Duchemin, savait que ce nommé Curry, condamné comme parjure, avait été libéré il y a trois semaines par un arrêté de suspension de sentence pris par le ministre de la Justice après toutes les procédures légales que pouvait faire une organisation conservatrice dans la province de la Nouvelle-Ecosse. En ce qui touche à l'affaire Curry, je donne cela comme réponse au ministre de la Marine et des Pêcheries et à la lettre qu'il a lue cet après-midi.

M. RHODES: Chacun reconnaît que la session est très monotone, et nos honorables adversaires ont beaucoup modifié leur attitude combative de l'an dernier. Il semble qu'ils sont devenus conscients eux-mêmes de ce fait et c'est pourquoi le vendredi soir ils se permettent de tirer quelque pétard en souvenir de leur attitude combative de l'an dernier. Je ne me propose pas de discuter l'affaire McDonald très longuement. L'honorable député de Pictou a pris dix ou quinze minutes pour nous expliquer que M. Duchemin, qui dirigeait une enquête en Nouvelle-Ecosse, n'avait pas pu administrer régulièrement un serment et il a cité la décision rendue par le juge Graham pour montrer que M. Duchemin n'avait pas administré régulièrement le serment.

M. MACDONALD: Ce n'était pas cela du tout.

M. RHODES: Le serment a dû être régulièrement administré ou il n'y aurait pas eu accusation de parjure.

M. MACDONALD: Vous ne pouvez pas ergoter de cette façon.

M. RHODES: L'honorable député de Pictou est passé maître en ergotage. Dans tous les cas, je ne vois pas la force de son argumentation, parce que toute la cause portait sur ce fait qu'un parjure avait été commis, d'où il découle naturellement que le serment avait été régulièrement administré. L'honorable député de Pictou a parlé de l'enquête dans le cas de Macdonald. L'honorable député de Cap-Breton nord (M. McKenzie) était présent, m'a-t-on dit, à titre d'avocat pour M. McDonald.

M. McKENZIE: Je n'y ai pas assisté du tout. Je suis arrivé à l'enquête après que cet homme eût été examiné.

M. RHODES: J'accepte immédiatement la parole de l'honorable député. Mes ren-

[M. Macdonald.]

seignements m'avaient appris le contraire. Allant au fond des choses, nous savons très bien ici que les honorables députés de l'opposition jouent un rôle politique quand ils discutent en Chambre la manière dont certaines révocations ont été faites. Mais les masses populaires pourraient peut-être croire qu'il y a quelque chose de vrai dans ces discussions du vendredi soir qui ont été inaugurées par nos honorables amis. Du moins l'administration peut en retirer quelque mérite. Elle a ordonné des enquêtes dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Il y en a eu quelques-unes dans mon comté et je puis dire qu'aucune révocation n'a eu lieu si les preuves n'étaient pas claires et sérieuses. Je possède des lettres de mécontentement de mes partisans ou de mes amis se plaignant que M. Duchemin n'avait pas fait de révocation après des preuves qui lui avaient été soumises, mais qu'il n'avait pas trouvées suffisantes. Qu'est-il advenu quand les honorables députés de l'opposition sont arrivés au pouvoir en 1896? Y a-t-il eu quelque enquête dans la Nouvelle-Ecosse?

Quelques DEPUTES: Oh! oh!

M. RHODES: J'entends "oh oh" de l'autre côté de la Chambre et l'argument si souvent répété du "tu quoque." Je ne tiens pas un seul instant à justifier les actes de l'administration d'aujourd'hui par ceux de la précédente administration. Mais je veux parler de ce qu'elle a fait comme preuve du manque de sincérité des objections soulevées ce soir par nos adversaires. Pour ne prendre qu'un département seulement, dans le comté de Cumberland, environ huit officiers des douanes ont été révoqués, dont quelques-uns étaient au service depuis beaucoup d'années, et dans aucun cas il n'y a eu enquête ou même l'ombre d'une enquête. J'ai fait une motion pour obtenir un relevé des révocations dans Cumberland et permettez-moi d'en parler seulement en ce qu'il a trait à des révocations dans le département des Douanes.

La première révocation fut celle d'Alexander Wilson, sous-percepteur des douanes à Pugwash. Il est entré dans le service des douanes le 16 janvier 1872. Sans pouvoir le préciser, il a été dans le service durant quatre ans. A la date du 18 juin 1897, il a été révoqué pour ingérence active dans la politique. Il n'y a pas eu de dépenses à payer, parce qu'il n'y a pas eu d'enquête. Il n'y a pas de traces dans les dossiers qui indiquent par qui les accusations ont été faites. Je me souviens que, hier soir ou avant-hier soir, on a soulevé des objections sérieuses parce que le ministre ne